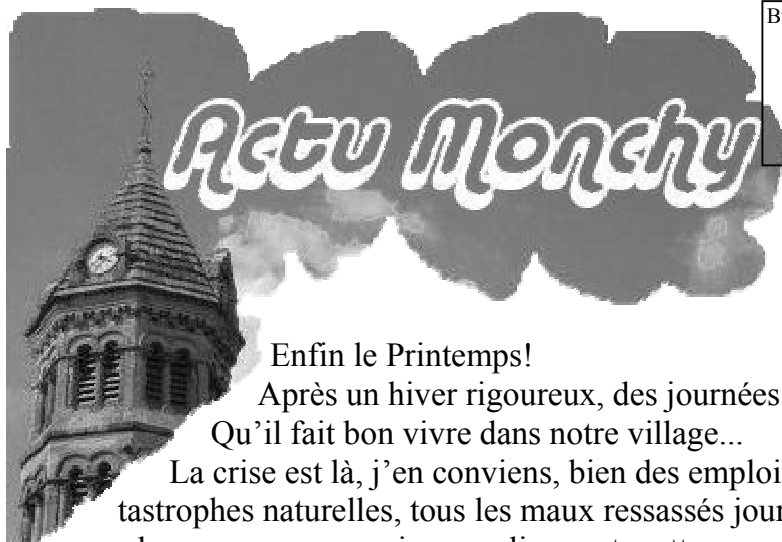




Le Mot du Maire :

Enfin le Printemps!

Après un hiver rigoureux, des journées non ensoleillées, la nature explose.

Qu'il fait bon vivre dans notre village...

La crise est là, j'en conviens, bien des emplois remis en cause, les injustices, la violence, les catastrophes naturelles, tous les maux ressassés journalièrement par les médias qui nous rendent moroses alors que nous pourrions souligner et mettre en valeur bien des événements, des actions, des petits exemples de la vie. Je pense en particulier à l'action des bénévoles de notre commune qui par leur dynamisme nous rendent la vie plus attractive.

J'en voudrais pour preuve ce temps fort dans notre commune des 20 et 21 mars : l'exposition d'arts au foyer rural animée par notre comité des fêtes avec des artistes amateurs de Monchy et des environs. Ce fut un réel succès.

Une initiative d'Elisabeth BOURSIN, membre du comité des fêtes.

Je n'oublie pas bien entendu tout le dynamisme développé par nos diverses associations et je m'en réjouis. Sachez que nous avons la réputation d'avoir un village bien animé grâce aux nombreux bénévoles, nous pouvons progresser.

Tout un travail en profondeur voulu par les municipalités précédentes et conforté aujourd'hui par vos élus. Avec le retour du printemps profitons de ce que la nature nous offre pour apprécier la qualité de vie de notre village.

Pour un village plus accueillant, tous ensemble, nettoignons, semons, plantons selon notre inspiration et que les efforts de chacun soient respectés.

Les dégradations, les vols restent des délits inadmissibles, sans compter le bruit des motos à échappement libre qui perturbe grandement le repos de nos concitoyens.

Plus de respect, plus de tolérance, plus d'amitiés entre nous pour le devenir de notre village.

« A propos du Printemps des Arts »

Je remercie Marc RIGAUX pour m'avoir accordé sa confiance sur ce projet.

Je remercie Michel CAPON pour son aide technique précieuse : Réalisation des invitations, affiches et catalogues, un travail qu'il a fait en mairie mais aussi beaucoup chez lui avec son matériel. Il m'a par ailleurs contrainte à être plus exigeante avec moi-même dans l'organisation générale de cette exposition notamment pour la collecte des informations nécessaires à la rédaction du catalogue.

Enfin une grande reconnaissance à Nicole CHASSAGNOUX, Madeleine BOROWICKI, Anne Marie PIST pour l'intendance super bien assurée : Accueil café, collation et repas des exposants.

Je n'oublie pas l'aide précieuse de Maryse BOUTILLIER, Séverine CARON, Christine CHASSAGNOUX. Merci à l'association HANA BELLES qui a gracieusement fleuri notre exposition.

Tout ceci a contribué en grande partie à l'ambiance sympathique et à la réussite de cette première!

Cela m'a fait très plaisir de constater que les Monchysoises et les Monchysois, leurs familles se soient déplacés en grand nombre, parfois même à plusieurs reprises durant les deux jours d'ouverture; car je dois bien vous l'avouer, cette exposition d'Arts, nous l'avons faite avant tout pour « Notre Village » et ses habitants, avec toutefois l'idée sous jacente de faire connaître davantage Monchy et de sensibiliser encore plus de personnes à son attrait, alors que celles-ci ne seraient pas venues sans cette opportunité.

Autre confirmation : La culture est une notion universelle, accessible à tous, même en milieu rural!

Pour la prochaine exposition, je trouverai de nouvelles formes artistiques.

Elisabeth BOURSIN.

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN - C.CHASSAGNOUX - Y.BRESOUS (arrivé à 19h22) - M.CAPON – D.RIGOLIN - JF GOURDIN (arrivé à 19h33) - P.GOURLIN – O BLEROT - J.HAPPE – P LEVERT - P.VANDEROSIEREN - D.WILLEMANN.

Absents excusés avec procuration : JF CARBONNAUX.

Absente : M. BOUTILLIER.

Secrétaire de séance : M CAPON.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion précédente du 27 octobre 2009.

Pour ce dernier Conseil de L'année, pot de l'amitié offert par M.RIGAUX, en remerciement également pour le travail effectué par les conseillers lors de son absence suite à une intervention chirurgicale.

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG :

Intervention de D RIGOLIN.

Attente du dossier complet en provenance du Cabinet EGIS car constat d'un retard dans les validations techniques du Conseil Général.

« *Il doit arriver dans les jours qui viennent...* » Ce qui permettra de monter définitivement les dossiers des subventions (1% SANEF, Conseil Général, FRAPP).

Pas de modification, ni de remarque particulière suite à la réunion publique de présentation du projet aux habitants qui a eu lieu le 09/11/2009 au foyer rural.

L'appel d'offres sera lancé par marchés à bons de commandes.

M CAPON rappelle que depuis fin mai 2009 l'obtention de la subvention FRAPP a été souvent remise en cause par le Conseil Régional aux motifs que les aménagements d'embellissements paysagers n'entraient plus dans les champs prioritaires de ses actions.

Compte tenu que ces travaux d'aménagements avaient été engagés sur plusieurs phases dont une est déjà réalisée; PH. CHEVAL Président du Pays Santerre Haute Somme et coordinateur des dossiers FRAPP pour les six com de com de son territoire, tout en s'engageant à ne plus en présenter de nouveaux; a obtenu le 23 novembre 2009 l'accord définitif de cette subvention sur le triennal 2009/2011. Elle représente 21% sur une assiette de travaux estimés à : 299452€.

TRAVAUX DIVERS

Canalisation de Douvieux : Concerne une canalisation enterrée d'une longueur de 200 mètres environ d'évacuation d'eau pluviale, bouchée depuis de nombreuses années (10ans).

Canalisation qui reçoit également des eaux usées. (Non conforme aux règles d'assainissement).

Les travaux seront confiés à l'entreprise Delaporte (regard à dégager et pose éventuelle d'un nouveau) afin d'en faciliter la maintenance future : intervention avec des jets haute pression.

Nous profiterons de la présence sur place de l'entreprise pour le creusement des fondations des deux pilasses destinées à mise en place de la future grille de la « *décharge déchets verts et gravats* », ainsi qu'un alignement plus esthétique des poteaux de délimitation du terrain de Pétanque : (3 chaque côté).

Interventions facturées à l'heure travaillée pour une estimation HT de 1200€.

TRAVAUX HUISSERIES FOYER RURAL.

M. Rigaux présente le projet de ces travaux qui concernent le remplacement des anciennes fenêtres bois simple vitrage.

Présentation et analyse de trois devis :

OD Menuiserie pour un montant de 12996€.

LECHMAN pour un montant de 13354€

IGLE pour un montant de 11074€.

A l'unanimité le conseil retient la Sté IGLE de Cambrai car mieux disante : Prix et dépose totale des anciennes menuiseries (pas de rénovation sur les bâtis existants).

Pas de possibilité de subvention sur ce dossier.

Peupleraies.

M. Rigaux laisse la parole à M. JF GOURDIN et le félicite pour sa récente distinction décernée par le M. Le Ministre de l'agriculture en récompense des services rendus dans ce secteur d'activités: Chevalier de l'Ordre du Mérite Agricole.

Reboisement de la peupleraie qui jouxte le moulin de Montécourt récemment exploitée.

La demande du devis de plantation a été faite à l'entreprise CRETE en attente de réception.

Variétés probables qui seront retenues : Blanc du Poitou et Koster car elles sont peu sensibles aux bris de cimes et aux maladies bactériennes (chancre et rouille).

En réponse à une question de PH. LEVERT sur le sujet : la plantation se fera en direct sans curage des fossés car cela n'apporterait « *qu'un coût supplémentaire alors qu'en l'état actuel cela n'est pas nécessaire* ».

Il y aura lieu aussi de prévoir le remplacement de 80 jeunes peupliers morts ou victimes de dégradations sur la plantation faite l'année dernière (Marais des deux Etangs).

DELIBERATIONS DIVERSES.

Renouvellement de la convention dite ATESAT d'assistance à travaux pour une durée de trois ans (2010-2012) auprès de la DDE pour nos travaux de voiries ou de signalisation.

Coût annuel de 198€.

Accord à l'unanimité.

Remboursement sinistre poteau d'incendie.

Suite au sinistre de la borne incendie située Grande Rue causé par un engin agricole de la société INDE de Brie. L'assureur de cette entreprise : AREAS-C de Bonnières propose une indemnisation correspondante au devis de réfection présenté par la SAUR soit 2254€58.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES.

Illuminations de Noël.

Suite à une fin de contrat et à la proposition de rachat faite par la SICAE, D. Rigolin propose de ne pas renouveler le contrat SICAE de location/entretien et de stockage des illuminations.

Accord à l'unanimité pour retenir cette solution de rachat, la pose/dépose annuelle sera toujours assurée par la SICAE pour un coût de 300€.

M.CAPON prend en charge le dossier.

Pancarte publicitaire « boulangerie ».

O. BLERIOT et Y BRESOUS réitèrent la demande de M. S. BLAUDEZ (boulangier) de poser au niveau de la Grande Rue une nouvelle signalisation d'indication, l'actuelle étant en mauvais état, afin de faciliter la localisation de son commerce situé Impasse des Bovines.

D. RIGOLIN verra avec la DDE ce qu'il est possible de faire dans le cadre de la signalisation réglementaire en vigueur.

Amélioration de l'Habitat : OPAH.

M CAPON informe le conseil que dans le cadre de cette opération le Cabinet PAGE9 a été retenu par la Communauté de Communes du Pays Hamois mais aussi par celles de Comblès et de Roisel.

Ce cabinet apportera aux propriétaires ou aux bailleurs : conseils, aides aux travaux d'amélioration et montage également des dossiers de subventions.

Dans cette optique PAGE9 envisagerait l'implantation de son antenne locale dans notre village, géographiquement bien situé, pour une durée de cinq ans.

Toutefois le faible débit actuel de la desserte ADSL posait un problème sérieux et fragilisait le projet.

Afin de lever ce verrou, un courrier du Directeur de Somme Numérique affirmant que pour fin avril 2010 notre village bénéficierait du haut débit, leur a été envoyé. Espérons que ce petit plus, incitera définitivement cette société à s'implanter dans notre village, car ce projet d'implantation est encore **à prendre au conditionnel**.

Râperie.

Dans le cadre d'un projet d'une éventuelle réhabilitation possible ; sur invitation de son propriétaire : M.CHARLOT et accompagnés par un Architecte des Bâtiments de France et d'un Technicien du Conseil Général ; les Membres du conseil municipal ont eu la possibilité de visiter l'ensemble des bâtiments le 02 décembre 2009.

Face au constat qu'il n'existe plus aucune trace de l'activité sucrière et que la partie métallique, la plus intéressante de la structure (Type Eiffel) a disparue, il semble difficile de monter un projet à connotation locale comme par exemple un lieu retraçant « *la vie du monde rural et de l'activité agro alimentaire* ».

En tout état de cause, tout projet quel qu'il soit, nécessitera des fonds importants, qui ne peuvent se mener à une échelle communale.

Tarifs Bibliothèque Médiathèque.

Il est abandonné la notion discriminatoire, d'une tarification plus élevée pour les abonnés extérieurs à la commune

Tarif retenu : 2€/an pour toutes personnes de plus de 18ans, gratuité en dessous.

0,10 € la photocopie noir et blanc (pas de possibilité de photocopie couleur).

Boîte aux lettres quartier de la Râperie.

M.Rigaux relaie une demande de plusieurs de nos concitoyens de voir l'implantation d'une boîte aux lettres dans ce quartier. Il estime que cette demande est justifiée notamment pour les personnes âgées et verra avec la Poste ce qui peut être fait.

Remarque de PH. LEVERT au sujet du ramassage des levées, faites soit par le facteur soit par un prestataire, ce qui pourrait causer problème ?

Chenil.

Suite à de récents comptes rendus d'expérience M. RIGAUX pose la question de savoir si il n'y a lieu de prévoir la construction d'un chenil afin d'y héberger les animaux errants et capturés dans l'attente de leur transfert à la SPA de ST QUENTIN.

M CAPON propose une alternative simple et probablement moins onéreuse qu'il a lui-même expérimentée, qui consiste à l'achat d'une cage de transport de grande taille type Vari Kennel.

Issue de secours Foyer Rural.

PH. LEVERT transmet une remarque de M. A BUJADINOVIC qui a constaté lors de la remise du trousseau des clefs du foyer rural, suite à une location dans le cadre du loto organisé par la Sté de pêche, qu'il manquait la clef du cadenas permettant l'ouverture de l'issue de secours.

Mme Boursin en prend bonne et corrigera cette anomalie.

Vestiaires du Stade.

Suite à une demande de Mme MH DUJARDIN concernant le débordement de la végétation derrière les vestiaires du stade qui jouxte sa propriété, M RIGAUX a fait procéder à un élagage complet du terrain, mais qui n'a pas convenu à l'intéressée au prétexte qu'une partie de ce terrain lui appartenait !

Cet Incident repose le problème général de l'ambiguïté des limites de propriété de cette zone faites par les riverains, souvent non conforme au plan cadastral.

Fin de séance à 20h45

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE DU 28/12/2009 à 19h.

Présents : M. RIGAUX – M. BOUTILLIER - E. BOURSIN – C. CHASSAGNOUX – Y. BRESOUS – O. BLEROT – M. CAPON - JF.CARBONNAUX – P.GOURLIN – JF.GOURDIN - J. HAPPE – P. LEVERT – D. RIGOLIN – D. WILLEMANN

Absent excusé avec procuration : P. VANDEROSIEREN

Secrétaire de séance : C. CHASSAGNOUX

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 8 Décembre 2009

Réponses apportées aux sujets abordés lors de la précédente réunion :

Pancarte publicitaire « boulangerie ». Dominique RIGOLIN précise que les panneaux publicitaires sont soumis à une législation, toute demande doit être adressée à la DDE. Une réponse favorable est toujours donnée. De plus, deux panneaux indicateurs seront installés à la Râperie pour signaler les hameaux de Douvieux et Flez.

OPAH. Michel CAPON signale qu'une liste des logements éligibles aux opérations d'amélioration de l'habitat a été réalisée par le cabinet PAGE9 sous mandat et coordination de la CCPH et devait être adressée aux communes. Seul le maire d'Esmery Hallon a reçu la sienne le 12 Décembre 2009. A ce jour, aucune liste n'a été reçue en mairie pour notre commune.

🔗 Achat du bâtiment et terrain de M. TRINCART

Initialement, le prix de vente était fixé à 58 900 € pour le bâtiment et le terrain qui s'étend jusqu'au foyer rural (environ 1300 m²). Le cabinet LOONES nous a relancé et fait une proposition à 53 000 € toutes charges comprises. Michel CAPON suggère qu'une estimation soit faite par les domaines afin de vérifier l'exactitude de la fourchette de prix annoncé. Le bâtiment est ancien avec une toiture en mauvais état. M. RIGAUX se charge de contacter les domaines et le cabinet LOONES pour la séparation cadastrale.

Le terrain permettrait : l'aménagement d'un parking pour augmenter le nombre de places de stationnement lors des manifestations au foyer rural.

Le bâtiment permettrait : l'installation d'un atelier communal et la location à l'ADMR d'une partie de ce local pour y faire leur bureau. La décision est en suspend en attendant l'estimation par les domaines.

🔗 Bail de location de terres rue du cimetière :

Le bail étant arrivé à son terme le 30/9/2009, M. ISTE a souhaité la reconduction du bail car il souhaite continuer à cultiver cette parcelle communale de 19 ares 55ca. Le bail est accordé à l'unanimité à M. ISTE au prix de 156€ l'hectare pour une période de trois années à compter du 1er octobre 2009.

🔗 Questions diverses

Déneigement

Un courrier va être établi auprès du Conseil Général de la Somme afin de faire part de notre mécontentement. *La route de VRAIGNES était impraticable pendant les intempéries et le salage préventif n'a pas été suffisant dans la commune.*

Auparavant pour les communes signataires, une convention permettait le passage d'une lame fixée sur un tracteur d'un agriculteur de la commune. M. BONEF Président de la CCPH le déconseille vivement.

Dégradation de la rue du cimetière

L'enlèvement -lors du dégel- du silo de betteraves de M. Bernard DUCLERCQ situé sur la commune de TERTRY, a provoqué de gros dégâts rue du cimetière ; la route est à refaire.

Il est bon de rappeler que les transporteurs doivent obligatoirement emprunter les voies communales de la commune concernée, ils ne doivent en aucun cas circuler à charge dans cette rue.

Un courrier va être adressé à M. GRASSET, directeur du service betteravier de Saint-Louis afin de lui faire part des dégâts constatés et de connaître à qui incombe la responsabilité des travaux de rénovation de cette voie. Des photos ont été prises à l'appui de notre réclamation.

Caméra de surveillance

Suite au récent cambriolage de l'Agence Postale Communale, il est envisagé de mettre en place des caméras de surveillance aux abords de la mairie. Dominique RIGOLIN signale que les gendarmes lui ont fait remarquer l'inefficacité d'une alarme sonore et qu'une caméra est plus dissuasive. L'installation d'une caméra est subventionnée par la CCPH, M. CAPON et D. RIGOLIN se chargent de monter le dossier pour la demande de subvention.

Assurances Mutuelles de Picardie

Cette assurance propose des garanties pour le déplacement des adjoints et conseillers dans l'exercice de leurs mandats. Une demande de renseignements complémentaires est demandée.

Canalisation de gaz naturel

Péronne et 42 communes aux alentours sont concernées par le projet d'installation d'une canalisation de gaz naturel. Pour les personnes intéressées, un dossier est à consulter en mairie.

AMEVA

JF .GOURDIN a reçu un courrier de ce syndicat mixte lui précisant que la commune de Monchy-Lagache n'est plus répertoriée comme une commune isolée. De ce fait, la cotisation annuelle sera réglée par la CCPH.

Elisabeth BOURSIN souhaite mobiliser plus d'élus dans les manifestations communales et surtout qu'il existe un partage des tâches. Pour elle, il serait judicieux de planifier à l'avance les manifestations 2010, les participants et leurs fonctions.

M. WILLEMANN, président du comité des fêtes prendra sous sa houlette : le 14 Juillet 2010, le spectacle de l'arbre de Noël, une bourse aux jouets en fin d'année. M. Michel CAPON -trésorier du Comité des fêtes- rappelle que le but de l'association était de créer un organisme financier autonome.

Philippe LEVERT rappelle que le comité des fêtes est également composé des membres du conseil municipal. Il propose, pour le concert de Noël 2010, la venue de l'harmonie municipale de Nesle et sa chanteuse. Le coût de la prestation serait d'environ 600€, accord du conseil municipal à l'unanimité. Le concert de Noël serait programmé le samedi 18 Décembre 2010 (date à confirmer).

Levée de séance à 20h30.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY- LAGACHE DU 25 /01/2010 à 20h00.

Présents : M. RIGAUX – M. BOUTILLIER - E. BOURSIN – Y. BRESOUS – O. BLEROT – JF.CARBONNAUX – P.GOURLIN – JF.GOURDIN - J. HAPPE – D. RIGOLIN – D. WILLEMAN

Absents excusés: M.CAPON - avec procuration : P.LEVERT - C.CHASSAGNOUX -

Absent : P. VANDEROSIEREN

Secrétaire de séance : Y.BRESOUS

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 28 Décembre 2009

PREPARATION DE LA REUNION P.L.U DU 29 /01/2010 :

M. Dominique RIGOLIN affiche les plans reçus du Cabinet LE DEZ – LEGENDRE afin de pouvoir définir les futures zones constructibles dans la commune. Le Cabinet a proposé des solutions d'extension, au conseil municipal de les accepter ou d'en définir d'autres tout en respectant les consignes du PADD (projet d'aménagement et de développement durable).

Après discussion, le conseil propose :

D'étendre la zone constructible : rue du cimetière - rue de DEVISE-MONTECOURT -

chemin Tétard (sur la droite en montant) – rue de VRAIGNES (à droite en montant la côte) rue de TERTRY entre le n° 19 & le n° 21 – rue du Jeu de Paume (après le n° 13) – rue du stade (mais uniquement pour faire des extensions aux habitations existantes –garage...) – hameau de FLEZ (parcelle avant le n° 11) – hameau de DOUVIEUX (entre le n° 18 & le n° 22).

Les conseillers souhaitent obtenir du Cabinet LE DEZ LEGENDRE des précisions sur les abréviations concernant les zones .

Souhait également de diminuer la zone de périmètre de protection Monuments historiques : la ramener à 100m au lieu de 500m actuellement.

La réunion de travail avec le Cabinet a lieu ce vendredi 29 janvier à 15h en mairie et la réunion publique le même jour à 19h au Foyer rural (une circulaire a été déposée dans toutes les habitations la semaine dernière afin de prévenir les administrés).

QUESTIONS DIVERSES :

Chantier d'insertion : M. Yannick BRESOUS précise que ce chantier va être remis en service par la CCPH.

M. BONEF a adressé un courrier aux maires du canton précisant les nouveaux pourcentages de prise en charge par l'Etat (105% du salaire brut chargé au lieu de 95% auparavant) .

Une journée de travail pour 8 personnes reviendrait à 38.93€. Accord du conseil , la commune a déjà demandé par courrier à utiliser ce service pour des différents petits travaux .

M. Marc RIGAUX demande au conseil de trouver un nom pour la future MARPA qui va s'ouvrir début septembre à MATIGNY . La CCPH collectera les propositions reçues des communes du canton et choisira le nom définitif.

Mme Elisabeth BOURSIN explique au conseil son projet d'exposition artisanale qui se tiendra au Foyer rural le week-end des 20 & 21 mars 2010 (10 artistes peintres ont déjà répondu présents) .

Elle propose qu'un programme soit vendu et que les bénéfices soient reversés aux architectes du monde afin d'aider à la reconstruction en HAÏTI. Approbation du conseil.

Une réunion de conseil aura lieu en février pour voter le compte administratif, définir les projets d'investissement 2010, voter les subventions & contributions 2010.

La réunion de vote du budget 2010 en présence de Mme LIEURE -Trésorière municipale- aura lieu le JEUDI 11 MARS à 18h30.

-Levée de séance à 22H00-

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY- LAGACHE DU 09/02/2010 à 20h00

Présents : M.RIGAUX – E.BOURSIN – Y.BRESOUS – M. CAPON – O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBON-NAUX – C CHASSAGNOUX – JF GOURDIN - P.GOURLIN – J.HAPPE – P. LEVERT – P.VANDEROSIEREN – D.WILLEMAN

Absent excusé avec procuration : D.RIGOLIN

Le compte rendu de la dernière séance (25-1-2010) est approuvé .

AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG 2^e & 3^e PHASES DE LA 3^{ème} TRANCHE :

M. le Maire explique au conseil la procédure à suivre pour lancer les travaux : un avis d'appel d'offres va être envoyé ce vendredi 12 février à la GAZETTE – AU COURRIER PICARD et mis en ligne sur le site Internet de la commune (<http://www.monchylagache.fr>). La date limite de remise des plis par les entreprises intéressées est fixée au vendredi 9 avril 2010 avec ensuite réunion de la commission d'appel d'offres –fin avril- pour ouverture des plis et choix des entreprises . Démarrage des travaux fixé début juillet 2010 pour une durée d'environ 4 mois. Nouveau devis estimatif établi par le cabinet EGIS s'élevant à un THT de 320800.80€ (avec option de réfection des trottoirs en béton lavé , trottoirs actuellement en sable stabilisé)

Accord du conseil par 14 voix pour & 1 abstention pour : * réaliser ces deux dernières phases en 2010 , * solliciter le Conseil Régional pour obtenir une subvention dans le cadre du FRAPP (environ 21% du THT) ; * solliciter le Conseil Général pour solliciter une subvention dans le cadre des amendes de police uniquement sur la partie de travaux sécuritaires et les parkings.

ACQUISITION HANGAR & PARCELLE DE TERRAIN AU 9 GRANDE RUE – SUCCESSION DE M. J.TRINCART - :

M. le Maire demande l'avis du conseil quant à l'achat du hangar et d'une partie de la parcelle cadastrée section E n° 509 au prix de 48000€. Ceci afin de pouvoir y installer tout le matériel communal et de louer une partie du hangar à l'ADMR (actuellement logée 21 Gde rue mais local devenu trop petit) . Il sera possible également de faire un accès direct pour les véhicules au Foyer rural par ce côté . Après discussion et vote, le conseil décide par 10 voix pour - 2 voix contre & 3 abstentions :

1° l'achat de ce hangar et de cette parcelle de terrain à condition que les cuves enterrées soient neutralisées par le vendeur , que les frais de division parcellaire et de géomètre soient inclus dans le prix d'achat de 48000€.

2° de confier cet achat à Maître BLARINGHEM, Notaire à PERONNE .

Discussion quant à l'aménagement de ce hangar en cas d'installation des locaux de l'ADMR car il faudra respecter les normes nécessaires à un bâtiment accueillant du public.

SUBVENTIONS & CONTRIBUTIONS 2010 :

SIVOM de PERONNE : accord à l'unanimité pour approuver la décision du SIVOM et l'inscription sur le budget communal 2010 de la somme de 2061.29€.

Subvention 2010 allouée au C.C.A.S. de MONCHY : accord à l'unanimité pour verser la somme de 4500€ nécessaire à l'équilibre du budget 2010 du CCAS.

Subventions aux diverses associations : après discussion, accord à l'unanimité pour porter à 7690€ le montant des subventions à inscrire au budget 2010. Il est rappelé que les associations doivent remettre chaque année en Mairie un budget détaillé, un bilan de leurs activités et un RIB afin de percevoir cette subvention.

Détail des subventions allouées :

Familles rurales : 1300€ - Comité de Jumelage : 540€ - Gymnastique : 500€ – Aînés ruraux : 450€ - ADMR : 600€ - Amicale des 2 étangs : 600€ - Coopérative scolaire : 900€ - ACPG – CATM : 200€ + 500€ pour le voyage organisé avec les enfants de l'école à NAOURS – Comité des fêtes : 1500€ - Association Jeunes de MONCHY : 400€ - Vie libre : 100€ - Alcool assistance : 50€ - Valentin HAUY : 50€

Contribution SPA 2010 : accord par 9 voix pour – 2 voix contre et 4 abstentions pour payer la somme de 244.80€ & 15.10€ par enlèvement d'un animal errant . La SPA devra fournir à la commune annuellement un rapport d'activités avec le nombre d'interventions.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY- LAGACHE DU 09/02/2010 à 20h00 (Suite)

REMBOURSEMENT TROP PAYE SUR FACTURE D'EAU :

Accord du conseil pour accepter le chèque de remboursement émis par SAUR France d'un montant de 26.32€ concernant un trop versé sur la consommation d'eau de l'année 2009 du hangar 17 Gde rue.

PLANTATIONS PEUPLERAIES 2010 :

Jean-François GOURDIN expose au conseil le projet prévu pour le printemps 2010. Accord sur le devis présenté par l'entreprise CRETE de St AUBIN RIVIERRE (80) pour un total TTC de 2842.78€ pour la plantation sur 2ha 10ca de 320 pieds (140 « Blanc du Poitou » – 180 « Koster »). Accord également pour le remplacement de 150 peupliers HESS par des « Blanc du Poitou » (à la charge de l'entreprise) & 91 « Blanc du Poitou » pour un total TTC de 738.28€.

Un point a été fait avec Monsieur PICQUEMAL du Groupement forestier de l'Aisne sur les peupliers qui peuvent être mis en vente en 2010 : accord du conseil à l'unanimité pour mettre en vente dès le printemps environ 910 arbres « Robusta » plantés en 1984 route de DEVISE-MONTECOURT et 612 arbres « FRITZY POLLEY » plantés en 1987 derrière le terrain de l'Omignon ; tout en sachant que le prix de retrait minimum baisse chaque année compte tenu de la conjoncture.

Entretien peupleraies : un broyage et un élagage doivent être réalisés cette année sur environ 7ha de plantations moyennant un coût d'environ 300€ l'hectare pour le broyage et environ 2€ du pied pour l'élagage à raison d'environ 1300 pieds soit une dépense d'entretien à prévoir d'environ 5000€ sur le budget 2010.

PERMANENCES BUREAU DE VOTE REGIONALES DES 14 & 21 MARS 2010 :

Un tour de table est effectué afin de connaître les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau de vote .

QUESTIONS DIVERSES:

1. **Fête locale :** M. le Maire demande l'avis du conseil quant à l'octroi d'une indemnité pour la venue de M. ROUTIER –forain propriétaire du radio-car- qui réclame 150€ pour venir à MONCHY. Après discussion, refus du conseil car les autres forains n'ont rien réclamé ; lui préciser que cette année une réderie semi - nocturne sera organisée par l'A.JML ce qui amènera plus de monde sur la fête. De plus la commune paie déjà les branchements électriques, fournit l'eau gracieusement et achète des tickets pour distribuer aux enfants du village le lundi soir.
2. **Dégradation de la route rue du cimetière :** M. le Maire informe le conseil que lors d'un enlèvement de silo de betteraves appartenant à M. Bernard DUCLERCQ sis sur le terroir de TERTRY dans la nuit du 23 au 24/12/2009 , d'importants dégâts ont été commis sur une portion de cette rue (macadam arraché) . Un courrier recommandé avec AR a été envoyé à M.GRASSET –Directeur de ST LOUIS SUCRE à EPPEVILLE- mais aucune réponse n'a été donnée à ce jour. Suite à un entretien téléphonique récent, M.GRASSET viendra sur place ce jeudi 11 février à 9h30 afin de trouver un accord pour la remise en état de la route.
3. **OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) :** Yannick BRESOUS informe le conseil du lancement de cette opération , des réunions sont organisées dans diverse communes afin de recevoir les personnes intéressées qui souhaitent réaliser des travaux dans leur habitation moyennant l'octroi de subventions. Possibilité également de réhabiliter des logements vacants.
4. **JUMELAGE MONCHY – DUNZWEILER :** A l'occasion du 25ème anniversaire du jumelage, nos amis allemands nous invitent un week-end d'avril (soit le 10 soit le 24) . Après discussion et compte tenu du fait que le 10 avril a lieu à MONCHY la fête du Judo club, le conseil opte pour le week-end des 24 & 25 avril 2010. M. le Maire souhaite qu'un maximum d'élus puisse faire le déplacement.
5. **Procédure d'Abandon Manifeste maison 1 rue de DEVISE :** M. Michel CAPON informe le conseil que la procédure suit son cours. Maître DELECROIX a contacté tous les héritiers connus et établis les procès-verbaux . En juillet 2010, l'arrêté d'abandon manifeste définitif pourra être pris.
6. **Columbarium :** Contact a été pris avec l'entreprise BOBEUF de PERONNE quant à l'établissement d'un devis pour l'implantation d'un columbarium avec jardin du souvenir au cimetière.

Jeu « Une Somme de trésors » Mme Maryse BOUTILLIER informe le conseil qu'elle se rendra à AMIENS le vendredi 19 février matin afin de participer au Jeu « Une Somme de Trésors » organisé par Radio bleu Picardie à 11h . Elle fera une présentation de la commune et donnera 15 questions sur la commune qui seront posées par l'animateur aux candidats.

Levée de séance à 22h50

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE DU 16/03/2010 à 18h30.

Présents : M .RIGAUX- E.BOURSIN- Y.BRESOUS – M.CAPON – D.RIGOLIN- O.BLERIOT - M.BOUTILLIER - JF CARBONNAUX- C.CHASSAGNOUX - P.GOURLIN – J.HAPPE – P.LEVERT - P.VANDEROSIEREN - D.WILLEMEN – A.LIEURE –Trésorière Municipale-

Absent : JF GOURDIN

Le compte rendu de la séance précédente -9 février- est approuvé à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2009 & AFFECTATION DES RESULTATS :**RESULTAT DE L'EXERCICE – EXECUTION DU BUDGET 2009**

OBJET		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	Prévu année	348364	490851	839215
	Titres émis	288487,87	518920,25	807408,12
	Restes à réaliser	900		900
DEPENSES	Prévu année	348364	490851	839215
	Mandats émis	208797,01	438059,93	646856,94
	Engagé non mandaté	9618		9618
Résultat année	Excédent	79690,86	80860,32	160551,18
	déficit			0
Restes à réaliser	Excédent			0
	Déficit	8718		8718
Résultat reporté	Excédent		115241,52	38830,07
	Déficit	76411,45		
Résultat cumulé	Excédent		196101,84	190663,25
	Déficit	5438,59		

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET FIN 2009

	Résultat clôture N-1	Part affectée INVEST	Solde d'exécution	Rest.à réaliser	Résult. clôture N
INVESTIS.	-76411,45		79690,86	-8718	3279,41
FONCTION	174561,57	59320,05	80860,32	0	196101,84
TOTAL	98150,12	59320,05	160551,18	-8718	199381,25

Il est procédé, en l'absence de M. le Maire, au vote de ce C.A de l'année 2009 sous la présidence de Madame Elisabeth BOURSIN

Approbation de ce C.A. 2009 par 12 voix pour et 1 voix contre.

Affectation des résultats 2009 : L'excédent d'Investissement à reporter au budget 2010 à l'article 001 des recettes d'Investissement est de 3279.41€

La somme affectée en réserve sur le budget 2010 à l'art 1068 en Recettes d'Investissement est de 5438.59€

La somme à reporter sur le budget 2010 en section de fonctionnement –art 002 RF- est de 190663.25€

- Accord par 13 voix pour & 1 voix contre.

Approbation du Compte de Gestion 2009 : résultats comptables conformes aux écritures de l'année, d'où approbation par 13 voix pour et 1 voix contre de ce compte de gestion de l'année 2009 .

BUDGET & TAUX D'IMPOSITION 2010 présentés par Mme LIEURE:

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **565907€** ; avec reprise d'une partie de l'excédent fin 2009 de 190663€ (une somme de 5438€ étant affectée en section d'investissement) . .

côté dépenses : 161518€ de charges à caractère général – 116650€ de charges de personnel – 139225€ de charges de gestion, de cotisations-contributions & subventions – 3100€ de charges financières – 460€ de charges exceptionnelles- 139954€ de virement vers la section d'investissement- 5000€ de dépenses imprévues

Contributions : 104300€

SISCO MONCHY-TERTRY-DEVISE : 99000€ - SIVOM de PERONNE : 2100€ (inscription au budget, pas de fiscalisation) – Syndicat de la rivière OMIGNON : 3200€ .

Cotisations : 2235€

Association des Maires de la Somme : 210€ - Groupement paroissial : 1600€ (car deux années à payer 2009 & 2010) - S.P.A. ROUVROY : 260€ - C.A.U.E : 30€ - Syndicat forestier de l'Aisne : 15€ -Groupement sylvicole : 20€ - divers : 100€

Subventions : 7690€

Côté recettes : Atténuation de charges : 50€ - Produits des services : 20310€ - Impôts & taxes : 204729€ (dont 196729€ de contributions directes ; sans augmentation des taux d'imposition) - Dotations & subventions : 137645€ - Autres produits de gestion courant : 10900€ - Produits financiers : 1410€ - Produits exceptionnels : 200€ ; soit 375244€ de recettes de l'année + 190663€ d'excédent reporté.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONCHY-LAGACHE DU 16/03/2010 à 18h30. (Suite)

Section d'Investissement : équilibrée en dépenses et recettes à la somme de **530896€** .

Côté dépenses : 4300€ de remboursement de capital d'emprunts – 526596€ de travaux & acquisitions (dont 22040€ d'intégration de travaux 2009 - opération d'ordre).

Côté recettes : Reprise de l'excédent fin 2009 de 3279€ - 20000€ de FC TVA - 5438€ d'affectation de résultats – 140185€ de subventions - 139954€ d'autofinancement - virement de la section de fonctionnement – 20000€ d'emprunt à souscrire - 22040€ d'intégration de travaux –

Mme LIEURE donne des explications quant à la réforme de la taxe professionnelle en précisant que cette année une compensation relais est instaurée afin de ne pas pénaliser les communes.

Précision importante : En cas de hausse de taux de Taxe Professionnelle, il est obligatoire d'augmenter également le taux de Taxe d'habitation; le seul taux libre qui peut être augmenté sans toucher aux autres est celui du foncier bâti. Les chiffres des bases sont communiqués par les services fiscaux .

Monsieur Michel CAPON demande à Mme LIEURE quel est le résultat financier des modifications apportées l'an dernier suite au travail effectué par la commission des impôts directs (60 modifications apportées sur la taxe d'habitation et le foncier) . Cela a-t-il permis d'obtenir plus de rentrées financières dans le budget communal ? Mme LIEURE n'a pas les éléments pour lui répondre immédiatement mais elle s'engage à se renseigner .

Détail des quatre taux d'imposition votés pour 2010 (sans hausse) :

Taux 2009	Taux voté 2010	Intitulé des taxes	Bases imposition 2010	Produit fiscal 2010
6.64%	6.64%	habitation	482400	32031
9.13%	9.13%	foncière bâti	786100	71771
22.34%	22.34%	foncière non bâti	87400	19525
5.35%	5.35%	Compensa° relais Taxe Professionnelle	1372000	73402
				196729€

Monsieur Dominique RIGOLIN demande à Mme LIEURE s'il est possible de faire des placements en cas de forts excédents .

Réponse de Mme LIEURE pas forcément. Cela est possible en cas d'aliénation de patrimoine.

Questions de Monsieur Michel CAPON :

1°) dans le cas où une commune vend un bien sur lequel il y a encore des annuités d' emprunt à rembourser (le presbytère en l'occurrence); doit-elle rembourser les annuités d'emprunt dans son intégralité immédiatement ?

réponse de Mme LIEURE : non, sauf si le taux du prêt souscrit est fort élevé, mais il n'y a aucune obligation légale.

2°) Une commune a-t-elle le droit de souscrire un emprunt sans but précis ?

réponse de Mme LIEURE : non, lors de la décision de souscrire un emprunt il faut obligatoirement préciser dans la délibération l'objet de l'emprunt (en l'occurrence cette année les travaux d'aménagement du Centre Bourg)

Budget voté par 13 voix pour et 1 voix contre. Taux 2010 votés par 13 voix pour & 1 abstention.

Monsieur RIGAUX remercie Mme LIEURE pour sa présence .

TRANSFORMATION DU SIVOM DE PERONNE EN SIVOS :

Le Comité syndical du SIVOM de PERONNE auquel appartient notre Commune a décidé - par délibération du 27-01-2010 de supprimer la compétence « eau » du SIVOM et de transformer le SIVOM en Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), d'approuver les statuts annexés.

Avis du conseil est demandé sur ces trois décisions : à l'unanimité (14 voix pour) le conseil décide d'approuver les modifications adoptées lors de la réunion du 27 janvier 2010 par les membres du SIVOM de PERONNE.

QUESTIONS DIVERSES :

Indemnisation EARL de BELLEVUE – M. LEFEBRE de BEAUVOIS (02) : Une nouvelle demande d'indemnisation a été déposée par cet agriculteur (PV d'expertise provisoire établi par le cabinet Bertrand CORPEL de GUIGNICOURT (02)) suite à des dégâts causés par des lapins dans ses parcelles sises à FLEZ au lieu-dit la cavée sur une surface d'environ 3,5 hectares (perte potentielle d'environ 20 à 50%) M. le Maire s'est rendu sur place avec Dominique RIGOLIN –membre de la Société de chasse de MONCHY- L'expert reviendra cet été faire un bilan. Dominique RIGOLIN a précisé à l'expert que le cultivateur devait faire fureter sur ses parcelles en plus du furetage effectué sur les talus.

Arrivée de M. Jean- François GOURDIN à 20h.

2. **Vente de peupliers** : Celle-ci aura lieu le jeudi 20 mai à 14h30 à ATHIES SOUS LAON (02) – 753 pieds seront mis en vente pour un cubage de 809m³. Fin des travaux fixée au 30 septembre 2011. M. PIQUEMAL proposera un prix de retrait minimum ultérieurement. En cas de vente, il faudra sortir et stocker les peupliers (25 à 30 camions à sortir) mais surtout trouver un endroit à cet effet .

3. **Indemnisation par les Assurances Mutuelles de Picardie suite au vol survenu le 18 novembre 2009** : l'expert de la compagnie a alloué une indemnité nette de 3200€ . Accord du conseil à l'unanimité.

Enquête publique du Syndicat de l'Omignon : elle se déroulera du 22 mars au 23 avril 2010 avec permanences d'un commissaire enquêteur en mairies de MONCHY les lundi 22 mars et vendredi 23 avril de 14h à 17h et dans les mairies de ST CHRIST BRIOST – ATHIES et ESTREES – MONS. Cette enquête concerne un programme d'aménagement et d'entretien de la rivière Omignon (1^{ère} phase de 5 ans du plan de gestion). Les propriétaires concernés sont invités à venir consulter le dossier d'enquête et inscrire leurs doléances.

Achat d'un défibrillateur semi-automatique : la CCPH demande aux communes adhérentes si elles sont intéressées par ce matériel afin d'organiser un achat groupé pour l'obtenir à moindre coût . Estimation actuelle entre 1400 et 2000€ HT + coût de l'entretien annuel et changement de pièces. Après discussion (endroit où stocker ce matériel, formation pour son utilisation...) le conseil décide de ne pas procéder à cet achat.

Philippe LEVERT : demande si les bénéfices provenant de l'exposition organisée ce week-end au Foyer rural peuvent être versés aux sinistrés de Vendée; Mme BOURSIN précise qu'à l'époque où la décision d'organiser cette exposition a été prise la tempête en France n'avait pas eu lieu et qu'il avait été décidé de verser les bénéfices aux sinistrés d'HAITI (architectes du monde) mais qu'un partage pourra se faire selon la somme récoltée.

Christine CHASSAGNOUX : demande au conseil de réfléchir sur l'animation à prévoir et de fixer le jour de l'arbre de Noël 2010 . Après discussion, la date du samedi 18 décembre à 15h00 est retenue. Le concert de Noël aura lieu même jour à 20h30 en l'église St Pierre (Présence de l'harmonie de NESLE avec la chanteuse Binta DIALO).

Michel CAPON : l'enveloppe globale allouée par la CCPH aux associations a diminué par rapport à l'an dernier (28740€ pour 2010 contre 31644€ en 2009) ; l'Olympique de MONCHY percevra la somme de 1728€ (au lieu de 2226€) et le Judo - club 560€ (au lieu de 597€). Mais la CCPH se réserve la possibilité d'une majoration de 2%. Les associations qui perçoivent une subvention de la CCPH peuvent également prétendre à une subvention communale pour de l'investissement.

Dominique WILLEMAN : l'Assemblée Générale du Comité des Fêtes aura lieu le jeudi 8 avril à 18h30 en mairie.

Yannick BRESOUS : le voyage à DUNZWEILER aura lieu le week-end des 24 – 25 avril (à ce jour 25 participants sont inscrits)

Philippe LEVERT : une petite délégation s'est rendue à la Maison de retraite de PERONNE le 14 février afin d'honorer Charles BOURBIER (doyen de MONCHY) qui fêtait ses 101 ans.

Levée de séance à 20h40.

ASSOCIATION DES JEUNES DE MONCHY-LAGACHE

Le premier trimestre 2010 a été plutôt actif pour notre jeune association.

Tout d'abord, la soirée dansante à l'occasion de la Chandeleur, organisée en février, a attiré une centaine de personnes environ. Nous sommes très heureux que la soirée se soit déroulée sans incident et nous espérons qu'elle a été aussi agréable pour vous que pour nous.

Nous avons ensuite organisé un tournoi de tennis de table deux semaines plus tard, qui a vu s'affronter une trentaine de sportifs de tous âges. Dans la catégorie des "moins de 15 ans", c'est Marion Villain qui a remporté ce tournoi, tandis que Jean-Paul Dordré s'illustrait dans la catégorie "adultes". Nous vous attendons aussi nombreux et enthousiastes l'année prochaine, pour notre 3^{ème} édition du tournoi !



Enfin, nous avons pensé aux plus jeunes du village en organisant une chasse aux œufs, lors du week-end de Pâques. Pour une première fois, ce fut une réussite, puisque 45 enfants ont parcouru le terrain de l'O-mignon à la recherche d'œufs et de lapins en chocolat (et ce malgré le mauvais temps du début d'après-midi). Afin qu'il n'y ait pas de "déçus", la récolte a été partagée équitablement, mais les meilleurs ramasseurs ont été récompensés. Un chocolat chaud a ensuite été offert aux enfants et aux nombreux parents qui les accompagnaient.

Nous remercions toutes les personnes qui ont aidé à préparer ces événements, ainsi que toutes celles et ceux qui y ont participé. Nous vous donnons rendez-vous dès à présent le samedi 26 juin pour notre première réderie semi-nocturne dans la Grande rue, à proximité des manèges de la fête foraine. Toutes les informations utiles vous seront communiquées ultérieurement.

Sachez que nous avons mis en ligne un blog destiné à faire connaître notre association. Il vous permettra de suivre notre actualité, et si vous le désirez de nous donner votre avis.

Vous pouvez le visiter dès à présent à l'adresse <http://ajml80.blogspot.com>

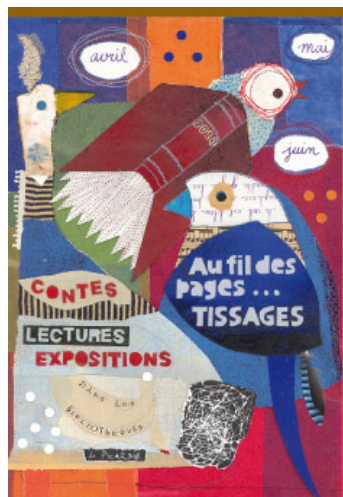
Les membres de l'AJML

Des contes, une exposition, un atelier, des lectures...

Les bibliothèques médiathèques et le Pays Santerre Haute Somme travaillent ensemble depuis plusieurs mois pour proposer des animations à destination des plus petits et des plus grands.

Pour cette première année, le Pays Santerre Haute Somme accueille la manifestation « Au fil des pages » organisée tous les ans depuis 2001 par l'Agence Régionale du Livre, Picasco. En 2010, le thème est consacré au tissage.

Six animations autour du « tissage » sont programmées en avril et en mai dans la bibliothèque médiathèque et au Foyer rural de Monchy-Lagache grâce au concours du Pays Santerre Haute Somme et de la Communauté de Communes du Pays Hamois.



Il y en aura pour tous les goûts! Contes bébés lecteurs, atelier de création de livre d'artiste pour adolescents et adultes, conte tout public à partir de 8 ans, lecture à deux voix à partir de textes sur le tissage, exposition et livres...

Ces moments sont à partager en famille des plus petits aux plus grands!

Les manifestations sont gratuites et accessibles à tous sous réserve des places disponibles. Il est donc conseillé de réserver à l'avance auprès de Pascale Hannecart, animatrice de la bibliothèque médiathèque.

03 22 85 29 66 - biblid.monchy-lagache@wanadoo.fr

Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h

Mardi de 14h à 17h

Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Samedi de 9h30 à 12h30



Le mardi 20 avril, les élèves des petite et moyenne sections de maternelle de Catherine Hennebert et ceux de grande section et du cours préparatoire de Maryse Gombart ont écouté « Le machin »,

un Raconte tapis

présenté par Pascale, animatrice de la bibliothèque médiathèque.

Autour d'un tapis en tissu, riche en couleurs et en textures, avec des personnages en trois dimensions semblant sortis tout droit du livre, le raconte tapis les a invités à vivre autrement une histoire.

Vendredi 30 avril, 20h00, à la bibliothèque médiathèque

Lectures autour du tissage pour adultes

Avec la Compagnie Correspondances

Sur le thème des tissages (aux sens propres et figurés) et des métissages, la compagnie Correspondances viendra pour une heure de lecture à voix haute.

La soirée se poursuivra autour d'un buffet froid improvisé par les participants.

Du lundi 10 au samedi 15 mai, à la mairie

Exposition « Au fil des pages... tissages »

Une exposition en 4 thématiques pour inciter à lire: au fil des contes et du merveilleux, tissages métissages et rencontres, patchwork formes et couleurs, l'habit, le vêtement et la mode.

Samedi 15 mai, de 9h30 à 12h30, à la bibliothèque médiathèque

Atelier de création de livres d'artiste pour adolescents et adultes (8 à 10 personnes)

Animé par Sausen Mustafafova

Les participants repartent avec leur livre à la fin de la séance. Les matériaux sont fournis.

Mardi 25 mai, à 10h30, à la bibliothèque médiathèque

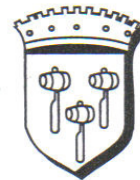
Conte Loupiotte Pelote

Pour les enfants de 6 mois à 3 ans

Avec Catherine Petit

Loupiotte Pelote, une petite bonne femme qui vit toute seule dans une maison aux abords de la forêt...

MANIFESTATIONS ORGANISEES d'avril à juillet 2010



Avril:

Week-end des 24-25 : déplacement à DUNZWEILER -25^{ième} anniversaire du Jumelage-

Mai :

Samedi 1^{er} : lâcher de truites à 13h30 – Amicale des 2 étangs –

Samedi 8 : Cérémonie du Souvenir.

Dimanche 9 : Réderie & vente de fleurs - Club des Supporters.

Mardi 11 : sortie « circuit du Souvenir et NAOURS » ACPG & élèves du CM1-CM2.

Juin:

Vendredi 18 : Soirée chants par les élèves du Regroupement scolaire au Foyer rural.

Samedi 19 : Soirée Feu de St Jean avec barbecue & animations –Amicale des 2 étangs.

Week-end des 26 & 27 : Fête de la St Pierre avec réderie nocturne (Jeunes de MONCHY).

Juillet : Foyer rural réservé pour le C.L.S.H Familles Rurales du 3/7 au 2/8

Dimanche 4 : Concours de pêche « adultes » Amicale des étangs.

Dimanche 11 : Tournoi de Football.

Mardi 13 : Barbecue avec retraite aux flambeaux & feu d'artifice –Comité des fêtes.

Mercredi 14 : Animations diverses par toutes les associations & le Comité des fêtes.

Samedi 24 : Fête du CLSH – Familles rurales.

Déchetterie de FORESTE : Rappel des Horaires d' été : du 1er Avril au 31 Octobre.

- Lundi, Vendredi et Samedi: 9h à 12h 14h à 19h.

- Mercredi et Jeudi: 14h à 19h.

- Mardi et Dimanche: fermée.

Une menace pèse sur le maintien des horaires d'ouverture de la déchetterie le Samedi après midi en raison du constat d'un très faible taux de fréquentation.

Nous vous avisons de ce risque et vous invitons à vous souvenir de l'existence de ce créneau horaire apparemment délaissé.

Communiqué :

A compter de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2010 les familles ayant des enfants scolarisés au lycée de Péronne n'auront plus à supporter les coûts du transport scolaire.

Cette décision a été prise lors de la dernière réunion du SIVOM de Péronne, transformé en SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire).

TENNIS CLUB DE MONCHY LAGACHE

TOURNOI de TENNIS

Du samedi 29 mai au dimanche 27 juin 2010.

Inscriptions : adulte et jeune : 2€ licence obligatoire.

Tél : 03 22 85 69 63 ou 03 22 85 62 32.

Affichages des rencontres au tennis le 29 MAI.

AVIS A LA POPULATION

Objet : Opération Compostage 2009/2010.

La Communauté de Communes du Pays Hamois relance la vente de composteurs à prix préférentiels

Composteur de 1050 litres à 25€.

Composteur de 420 litres à 15€.

Disponibles à la Communauté de Communes du Pays Hamois, 23 rue de St Quentin 80400 HAM

Du lundi au vendredi de 08h30 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site www.lepayshamois.com (rubrique actualités).
Renseignements téléphoniques possibles au 03 23 81 33 21.



**Une permanence du Maire ou d'un Adjoint a lieu en Mairie le SAMEDI
de 10h30 à 12h00
ou sur rendez-vous en semaine.**